



Attestation de certification AREA reconnue équivalente à la certification environnementale de Niveau 2

AFNOR Certification atteste que l'exploitation agricole :

représentée par

**Monsieur CHOLLET Jean-Jacques,
8 Bis Lieu-Dit Bertineau, 33500 NEAC
N° SIRET : 349 192 658 000 12**

Respecte le référentiel AREA
dans sa version de décembre 2011 qui intègre les enjeux suivants :

- Réduction des pollutions liées aux effluents d'élevages et aux fertilisants,
 - Limitation des risques sanitaires dans les élevages de volailles,
 - Réduction des pollutions imputables aux produits phytosanitaires,
 - Suppression des pollutions liées à la transformation des végétaux,
 - Maintien de la biodiversité,
- Recours aux énergies renouvelables et économie d'énergie,
- Raisonnement des prélèvements sur la ressource en eau.

Cette attestation a été établie selon les modalités définies en concertation
avec la cellule de pilotage de la démarche.

La présente attestation vaut certification environnementale de deuxième niveau,
conformément au paragraphe I de l'article D.617-5
du code rural et de la pêche maritime.

Elle est valable du 06/06/2019 au 05/06/2022
sous réserve d'acceptation des éventuels audits de suivi internes et externes

Faite à La Plaine Saint-Denis, le 06/06/2019

F. LEBEUGLE

Directeur Général d'AFNOR Certification
11 rue Francis de Pressensé - 93571 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX